

PROGRAMME NATIONAL CONTRE LA PAUVRETÉ

Encouragement précoce

Guide à l'intention des petites et moyennes communes



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS



Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associaziun da las Vischnancas Svizras

Impressum

Mandant

Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté

Auteurs

Susanne Stern et Stephanie Schwab Cammarano, INFRAS,
en collaboration avec Sandra Aeberhard et Christine Sidler,
agence Faktor Journalisten

Renseignements

Isabelle Villard Risse
Programme national contre la pauvreté
Office fédéral des assurances sociales
Domaine Famille, générations et société
Effingerstrasse 20
3003 Berne
Tél. +41 58 46 275 93
isabelle.villard@bsv.admin.ch

Groupe de projet

Marius Beerli, Union des villes suisses
Gabriela Felder, Office fédéral des assurances sociales
Norbert Graf, Association des communes suisses
Claudia Hametner, Association des communes suisses
Isabelle Villard Risse, Office fédéral des assurances sociales
Thomas Vollmer, Office fédéral des assurances sociales

Mise en pages

Cavelti AG, medien. digital und gedruckt.
9201 Gossau

Droits d'auteur

Office fédéral des assurances sociales, 3003 Berne
Reproduction partielle autorisée (sauf pour l'usage commercial), à condition que la source soit citée et qu'un exemplaire soit remis à l'Office fédéral des assurances sociales.

Commande (gratuite)

OFCL, Vente des publications fédérales, 3003 Berne
www.bundespublikationen.admin.ch
N° de commande: 318.870.4 F
02.18 300 860377068
Téléchargement sur www.contre-la-pauvrete.ch
Disponible en français, en allemand et en italien
Première édition, février 2018

Programme national contre la pauvreté

Le présent guide a été élaboré dans le cadre du Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté (Programme national contre la pauvreté). Ce dernier vise à renforcer l'effet des mesures et à améliorer la coordination en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté. Limité à cinq ans (2014-2018), le Programme est soutenu par la Confédération, les cantons, les villes et les communes ainsi que par des organisations de la société civile. Il sert de cadre à l'élaboration de bases permettant de prévenir la pauvreté et contribue à la mise en réseau des acteurs responsables. En 2017 et en 2018, l'Office fédéral des assurances sociales met en œuvre le projet «Les communes comme plateformes stratégiques pour promouvoir un réseau dans le domaine de l'encouragement précoce», conjointement avec l'Association des communes suisses et en étroite coopération avec l'Union des villes suisses.

L'objectif est de sensibiliser les communes au thème de l'encouragement précoce, de rassembler les connaissances et les expériences faites en particulier par les petites et moyennes communes, et d'aider ces dernières à mettre en œuvre les stratégies et les concepts communaux et à renforcer les réseaux d'encouragement précoce. Une attention particulière est attachée à la coordination et à la mise en lien verticale (entre cantons et communes) ainsi qu'à la coordination horizontale (échanges entre les communes). Le projet comprend les éléments suivants :

- enquête auprès des petites et moyennes communes pour recenser les stratégies et concepts communaux ainsi que leurs besoins de soutien (analyse de l'état actuel et recommandations) ;
- publication d'un guide fournissant une vue d'ensemble des études, des stratégies et des connaissances rassemblées ces dernières années en matière d'encouragement précoce ;
- organisation de six ateliers régionaux pour présenter les documents de base spécifiques, et améliorer le réseautage entre les communes.

Vous trouverez d'autres informations sur le projet et le lien pour télécharger le guide sur www.contre-la-pauvrete.ch ▶ Thèmes ▶ Encouragement précoce dans les communes et sur www.chgemeinden.ch ▶ Campagnes/projets

Avant-propos

Chère lectrice, cher lecteur,

Dans leurs premières années, les enfants font des apprentissages qui leur serviront tout au long de leur vie. Un environnement stimulant leur permet d'acquérir les compétences dont ils auront besoin par la suite, notamment pour bien débiter leur parcours scolaire. Tant la famille que les structures d'accueil extrafamilial peuvent offrir un tel environnement. Tous les enfants, quel que soit leur milieu familial, devraient pouvoir bénéficier de bonnes conditions de départ pour développer leur potentiel. L'encouragement précoce peut contribuer à atteindre cet objectif en renforçant les ressources des enfants et en soutenant les parents dans leurs tâches éducatives. Il peut aussi avoir des effets bénéfiques sur la santé des enfants et sur leurs possibilités d'intégration.

L'encouragement précoce relève avant tout de la responsabilité des communes et des villes. Celles-ci ont développé et mis en place une multitude d'offres d'accueil extrafamilial et de soutien aux familles ces dernières années. En même temps, de nombreux cantons ont élaboré des concepts et des stratégies qui peuvent encourager les communes et les villes dans leurs efforts. Le présent guide vise à aider les communes à s'orienter dans cette diversité, en rassemblant les études et les connaissances, recensant les stratégies cantonales et communales relatives à l'encouragement précoce et en fournissant une vue d'ensemble des instruments existants. Il contient également des suggestions pour le développement des stratégies communales d'encouragement précoce et il aide les petites et moyennes communes dans leurs processus de planification et de décision.

Le présent guide s'inscrit dans le projet « Les communes comme plateformes stratégiques pour promouvoir un réseau dans le domaine de l'encouragement précoce », initié par l'Association des communes suisses (ACS) dans le cadre du Programme national contre la pauvreté et mis en œuvre conjointement avec l'Office fédéral des assurances sociales, en étroite coopération avec l'Union des villes suisses.

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont participé à l'élaboration du guide pour leur précieuse collaboration et nous vous souhaitons une lecture stimulante.

Pour le Programme national de prévention
et de lutte contre la pauvreté



Ludwig Gärtner
Vice-directeur OFAS et
responsable du domaine
Famille, générations et
société

Pour l'Association des communes suisses



Claudia Hametner
Directrice suppléante de
l'ACS et responsable
des domaines politiques
Formation, Santé et Social

Table des matières

1 Qu'entend-on par encouragement précoce ?	4
2 L'encouragement précoce, une approche qui en vaut la peine	5
3 Principaux acteurs et domaines de l'encouragement précoce	8
3.1 Principaux acteurs	8
3.2 Domaines de prestations qui ont fait leurs preuves	9
1. Offre de soins de santé durant la petite enfance	10
2. Structures d'accueil et d'encouragement pour enfants: crèches, familles de jour et groupes de jeu	11
3. Formation des parents et conseils aux parents	13
4. Programmes de visites à domicile	14
5. Encouragement précoce des compétences linguistiques	15
6. Aménagement du lieu de vie, des environs immédiats et du quartier	16
3.3 Comment atteindre toutes les familles?	17
4 Une stratégie communale définie en trois étapes	18
5 Le rôle des cantons dans l'encouragement précoce	23
6 Sources d'information	24
6.1 Aides à l'élaboration d'une stratégie communale	24
6.2 Exemples de stratégies cantonales d'encouragement précoce	25
6.3 Exemples de stratégies communales d'encouragement précoce	26
Bibliographie	27

Editorial : Les communes, actrices incontournables de l'encouragement précoce

Les communes jouent un rôle essentiel dans la mise sur pied des prestations pour les enfants d'âge préscolaire et pour leurs familles. Ces dernières années, conscientes de l'importance de ces mesures et des effets significatifs qu'il est possible d'atteindre avec relativement peu de moyens, de plus en plus de villes et de communes ont réalisé des projets dans ce domaine. Le présent guide s'adresse en particulier aux petites et moyennes communes désireuses de créer des offres ou d'étoffer leurs prestations. Il aborde notamment la mise en place de structures d'accueil de qualité, l'offre de programmes dans le domaine de la formation des parents et des conseils aux parents ainsi que l'aménagement d'espaces publics adaptés aux enfants, en présentant les avantages de l'encouragement précoce ainsi que les approches et offres les plus efficaces en la matière.

La structure de ce guide est la suivante :

- **Le chapitre 1** définit ce que l'on entend par encouragement précoce.
- **Le chapitre 2** présente ce que les communes gagnent à s'y consacrer.
- **Le chapitre 3** aborde les approches que les communes peuvent adopter dans les divers domaines de l'encouragement précoce.
- **Le chapitre 4** fournit des indications pratiques aux communes pour mettre sur pied leur propre stratégie dans ce domaine.
- **Le chapitre 5** est consacré au rôle des cantons.
- Enfin, les « Sources d'information » du **chapitre 6** mentionnent divers documents d'aide à l'élaboration d'une stratégie et présentent un tour d'horizon des stratégies mises en place par les cantons et les communes. Celles-ci sont également mises à disposition sur le site www.contre-la-pauvrete.ch.
- La **bibliographie** recense les documents et ouvrages cités.

Le présent guide, élaboré par le bureau de recherche et de conseil INFRAS sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), s'inscrit dans le projet « Les communes comme plateformes stratégiques pour promouvoir un réseau dans le domaine de l'encouragement précoce » lancé dans le cadre du Programme national contre la pauvreté. Ce projet est réalisé conjointement par l'OFAS et l'Association des communes suisses, en étroite collaboration avec l'Union des villes suisses.

1 Qu'entend-on par encouragement précoce ?



Les premières années de la vie d'un enfant sont décisives pour son développement. L'encouragement précoce a pour objectif de soutenir les enfants de la naissance au début de la scolarité dans leurs processus d'apprentissage et de développement, aussi bien au sein de la famille qu'en dehors de celle-ci, afin qu'ils puissent développer leur potentiel. Il comprend les offres d'accueil pour les enfants d'âge préscolaire (structures d'accueil collectif de jour, familles de jour, groupes de jeu), diverses offres de soutien destinées à l'ensemble de la famille (soins médicaux avant et après la naissance, consultations parents-enfants, formation des parents, programmes de visites à domicile, par ex.) ainsi que des mesures d'aménagement des lieux de vie des enfants et des familles.

Dans le monde professionnel, on parle souvent de « formation, accueil et éducation de la petite enfance » plutôt que d'encouragement précoce. Par « formation », on entend ici le processus d'apprentissage individuel de l'enfant, qui découvre son environnement de manière active et curieuse. Les notions d'« éducation » et d'« accueil » se réfèrent, elles, à la contribution des adultes au sain développement de l'enfant : protection contre les dangers, assistance et soins ainsi que soutien émotionnel, par exemple. Certains cantons, villes ou communes utilisent quant à eux l'expression « politique de la petite enfance » pour se référer à l'harmonisation et à la coordination des offres en la matière.

L'encouragement précoce tel qu'il est compris dans ce guide ne consiste pas à aider les enfants à apprendre une langue étrangère ou à déployer des talents musicaux particuliers le plus tôt possible, mais à leur offrir un environnement stimulant, avec de multiples possibilités d'apprentissage, afin qu'ils puissent développer leur potentiel. Ce guide n'aborde pas non plus la stimulation précoce pratiquée dans le cadre de l'éducation spécialisée, qui consiste à faire bénéficier de mesures thérapeutiques un enfant présentant des troubles du développement.

2 L'encouragement précoce, une approche qui en vaut la peine

Que gagnent les communes à être actives en matière d'encouragement précoce ? Pour répondre à cette question, nous commençons par une synthèse des cinq principaux arguments en faveur de l'encouragement précoce, puis présentons les avantages qu'en tirent les communes.

Cinq arguments en faveur de l'encouragement précoce

Il existe déjà plusieurs argumentaires en faveur de l'encouragement précoce¹. Nous les avons compilés de manière systématique et avons sélectionné cinq arguments qui sont essentiels pour les petites et moyennes communes.

- 1. L'encouragement précoce réduit les différences de développement constatées en début de scolarisation.** L'encouragement précoce augmente les chances des enfants de réussir leur scolarité, réduit les écarts liés aux conditions de départ entre enfants et améliore donc l'égalité des chances.
- 2. L'encouragement précoce soutient les parents dans leurs tâches éducatives.** Un encouragement précoce global ne bénéficie pas aux seuls enfants. Il aide aussi les parents et augmente leur capacité d'action et leurs compétences en matière d'éducation, ce qui influe favorablement sur le développement de l'enfant.
- 3. Investir dans l'encouragement précoce, c'est prévenir la pauvreté.** L'encouragement précoce réduit le risque des enfants de familles défavorisées de se retrouver à leur tour au chômage ou dépendants de l'aide sociale une fois adultes. Il aide donc à éviter que la pauvreté ne se transmette d'une génération à l'autre.
- 4. L'encouragement précoce est efficace.** La petite enfance est cruciale pour le développement social et cognitif de l'enfant. Un encouragement précoce de qualité n'est pas seulement particulièrement efficace, surtout pour les enfants de familles défavorisées, mais aussi très efficace, et nettement plus économique que les mesures de soutien et d'encouragement qui interviennent plus tard dans le parcours de l'enfant.
- 5. Les investissements dans l'encouragement précoce sont rentables.** L'encouragement précoce rend les communes plus attractives et se révèle payant du point de vue financier : non seulement il améliore la cohésion sociale, mais il contribue aussi à réduire les futures dépenses de l'action sociale, de la santé et de l'instruction publique. En outre, le développement des offres dans ce domaine permet d'augmenter le taux d'activité des mères, et donc les recettes fiscales, tout en réduisant le risque de dépendance de l'aide sociale.

L'encouragement précoce donne de meilleures chances de départ à l'enfant

Les communes et les écoles sont de plus en plus fréquemment confrontées à la difficulté de scolariser des enfants qui maîtrisent mal la langue locale. De grandes différences sont également constatées dans le développement moteur, social et cognitif des enfants en fonction des conditions socio-économiques dans lesquelles ils grandissent. Le retard pris dans la petite enfance ne peut souvent plus être rattrapé par la suite et marquera toute la scolarité de l'enfant (Direction de l'instruction publique du canton de Zurich 2014). Les enfants défavorisés vivent non seulement dans des conditions difficiles (problèmes économiques, logements exigus, ou encore isolement social), mais leurs parents disposent de moins de ressources que les autres pour les faire évoluer dans un environnement offrant des possibilités d'apprentissage adaptées à leur âge.

¹ Principales références : Argumentaire en faveur du programme Primokiz (Fondation Jacobs 2016b), le « Guide à l'intention des communes : Pistes pour un encouragement précoce intégré » (Canton de Berne 2013), publication de la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) (CFM 2009), ainsi que les « Remarques pour les décideurs » tirées de la publication thématique Cadre d'orientation « Prévention de la pauvreté et petite enfance : aspects et éléments constitutifs d'une collaboration réussie avec les parents » (cf. Réseau suisse d'accueil extrafamilial et Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté [éd.], 2016).

C'est là qu'intervient l'encouragement précoce: le fait de fréquenter une crèche ou un groupe de jeu prépare les enfants défavorisés à l'entrée à l'école et augmente leurs chances d'acquérir les compétences linguistiques, sociales et de motricité fine correspondant à leur âge. Quant au travail réalisé avec les parents (formation, conseils, etc.), il renforce leurs compétences éducatives et leur donne davantage confiance en eux, les aidant ainsi à offrir à leurs enfants un environnement favorable à l'apprentissage. Il familiarise aussi les familles issues de la migration au fonctionnement des organisations et institutions locales.

Une lutte efficace contre la pauvreté

Confrontées à l'augmentation de leurs dépenses sociales, les villes et communes cherchent des moyens efficaces pour prévenir la pauvreté et optimiser leurs structures. L'encouragement précoce présente des avantages certains pour atteindre ces objectifs, car il prend le mal à la racine: il s'attaque aux causes au lieu de combattre les symptômes. En proposant des offres d'encouragement précoce de qualité adaptées aux besoins de leur population, les villes et les communes aident les enfants de familles menacées ou touchées par la pauvreté à développer leur potentiel, afin qu'ils puissent, plus tard, poursuivre sans problème leur scolarité et terminer une formation qui corresponde à leurs capacités. Elles augmentent ainsi les chances pour ces enfants d'avoir des revenus suffisants une fois adultes, et diminuent leur risque de dépendance de l'aide sociale. L'encouragement précoce peut donc enrayer le phénomène de transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre.

Les enfants ne sont pas les seuls à tirer profit de l'encouragement précoce: les parents en bénéficient aussi, qui reçoivent des impulsions externes et peuvent, en recourant aux offres proposées, nouer de nouveaux contacts dans leur cadre de vie. Sans compter qu'il est plus aisé pour les parents de suivre une formation continue, de fréquenter un cours de langue ou d'aller travailler quand ils savent que leurs enfants sont sous bonne garde.

Une aide importante pour concilier famille et activité professionnelle

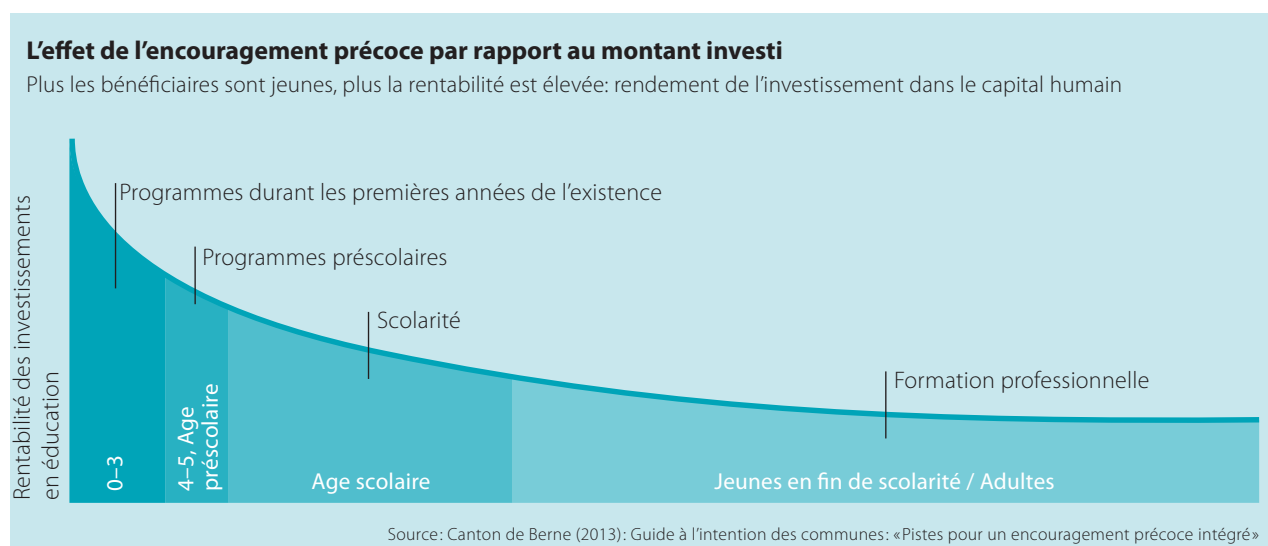
Les offres d'encouragement précoce telles que crèches, familles de jour et groupes de jeu augmentent l'attrait d'une commune pour les familles, car elles aident à concilier vie professionnelle et vie familiale. Actuellement, près de quatre femmes sur cinq travaillent à temps partiel ou à temps complet (OFS 2016) et les familles qui ne peuvent compter sur un réseau de proches ou de connaissances doivent donc avoir recours à l'accueil extrafamilial. Si ces structures sont indispensables pour les parents qui élèvent seuls leurs enfants et exercent une activité rémunérée, elles constituent aussi un avantage certain pour les couples dont les deux parents travaillent: lorsque les deux conjoints se partagent l'activité rémunérée, la famille dispose d'une assise financière plus solide et résistera mieux en cas de chômage ou de séparation. La population attend donc toujours plus des petites et moyennes communes qu'elles offrent elles aussi un réseau d'accueil extrafamilial de qualité, qui couvre ses besoins.

Les investissements dans les offres d'encouragement et d'accueil sont rentables à moyen et à long terme pour les communes. L'économie profite elle aussi de cette situation, puisqu'elle dispose ainsi d'une main-d'œuvre plus nombreuse et mieux qualifiée (cf. INFRAS et Université de Saint-Gall 2016).

Des mesures rentables

Les enfants n'attendent pas d'entrer à l'école pour apprendre: ils acquièrent nombre de leurs compétences au sein de leur famille, sur l'aire de jeu, à la crèche ou dans leur groupe de jeu. Dès leur naissance, ils développent des compétences complexes et un large socle de connaissances en jouant avec leurs pairs et avec les adultes qui s'occupent d'eux. Par conséquent, plus les mesures de formation et d'encouragement interviennent tôt, plus elles sont rentables. Les enfants qui ont bénéficié d'un encouragement précoce ciblé et ininterrompu parviennent à suivre une formation plus poussée que ce ne serait le cas sans cet encouragement, ce qui réduit de manière efficace les futures dépenses de l'action sociale, de la justice et de la santé notamment. Il vaut donc particulièrement la peine de donner aux enfants la possibilité de faire ces apprentissages informels durant leurs premières années de vie et d'encourager ces derniers de manière ciblée.

Graphique² 1 : Plus les mesures de formation et d'encouragement interviennent tôt, plus elles sont rentables.



Interprétation du schéma: ce graphique illustre le fait que les programmes menés durant les premières années de vie sont nettement plus efficaces que ceux réalisés par la suite. Cette différence s'explique d'une part par l'extraordinaire capacité d'apprentissage des enfants durant leurs premières années, capacité qui ne sera plus jamais aussi importante par la suite; d'autre part, les mesures menées durant les trois à cinq premières années de vie sont moins coûteuses que les programmes de soutien scolaire ou extrascolaire destinés aux enfants plus âgés.

2 Pour les cantons ayant adhéré au Concordat HarmoS (actuellement 15), l'âge d'entrée à l'école est fixé à 4 ans révolus (le jour de référence étant le 31 juillet). « Dans les autres cantons, cet âge est majoritairement considéré comme celui de l'entrée en première année facultative d'école enfantine, le canton des Grisons constituant une exception » (CDIP, « BILAN 2015 Harmonisation des éléments visés par l'art. 62, al. 4, Cst. dans le domaine de la scolarité obligatoire 18 juin 2015 », Berne, 18.6.2015, p. 17).

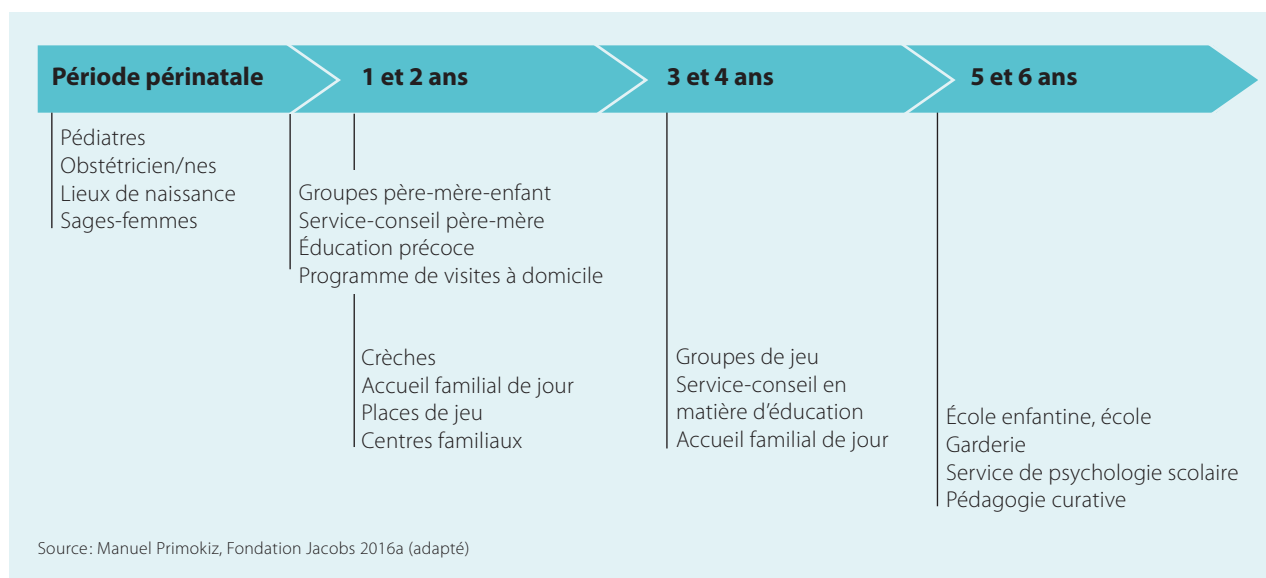
3 Principaux acteurs et domaines de l'encouragement précoce

Ce chapitre commence par un tour d'horizon des principaux acteurs (3.1) et domaines (3.2) de l'encouragement précoce. Pour chaque domaine, il propose des objectifs et mesures que peuvent se fixer les communes. L'une des difficultés rencontrées étant d'atteindre les groupes cibles, le ch. 3.3 aborde les stratégies applicables pour atteindre toutes les familles d'une commune, y compris les familles défavorisées.

3.1 Principaux acteurs

L'encouragement précoce comprend toute la période qui va de la grossesse à l'entrée de l'enfant à l'école, en passant par la naissance. Durant ces années, l'enfant connaît un développement très rapide. Comme ses besoins en sécurité, stimulation et soutien changent constamment, les parents et professionnels voient leurs tâches de garde, d'éducation et de protection de la santé varier sans cesse en nature et en intensité. Le graphique ci-dessous présente les diverses phases du développement de l'enfant pendant la petite enfance, avec les principaux acteurs et offres (cf. graphique 2).

Graphique 2: Acteurs et offres de la grossesse à l'entrée de l'enfant à l'école



3.2 Domaines de prestations qui ont fait leurs preuves

L'encouragement précoce comprend une large palette d'offres et de prestations, qui sont classifiées et nommées de différentes façons dans les stratégies élaborées par les communes et les cantons (à ce sujet, voir ch. 6.2 et 6.3)³. L'analyse des ouvrages et articles scientifiques ainsi que des comptes rendus des expériences faites par les villes, les communes et les cantons a permis d'identifier six domaines dont les résultats sont particulièrement probants. Étant donné que les petites et moyennes communes disposent de moyens financiers et d'effectifs limités, les exemples qui suivent présentent surtout des mesures à bas seuil d'accès et relativement simples à réaliser. La plupart d'entre elles peuvent également être mises en place à l'échelle intercommunale ou régionale.

Domaines de prestations qui ont fait leurs preuves :

- 1. Offre de soins de santé durant la petite enfance**
- 2. Structures d'accueil et d'encouragement pour les enfants d'âge préscolaire**
- 3. Formation des parents et conseils aux parents**
- 4. Programmes de visites à domicile**
- 5. Encouragement précoce des compétences linguistiques**
- 6. Aménagement du lieu de vie, des environs immédiats et du quartier**

³ Dans les stratégies et concepts cantonaux, les offres et mesures sont souvent classées par champs d'action spécifiques.



1. Offre de soins de santé durant la petite enfance

Un encouragement précoce global commence par un bon suivi médical depuis la grossesse jusqu'à la fin de la petite enfance, en passant par la naissance. Les mères doivent bénéficier d'un suivi gynécologique périnatal et d'un suivi ambulatoire par une sage-femme durant la grossesse et la période postnatale. Les pédiatres et les consultations parents-enfants prennent ensuite le relais pour assurer suivi médical et conseils aux enfants et à leurs parents. Ils jouent aussi un rôle essentiel pour la détection et l'intervention précoces en aiguillant les parents en situation à risque et les enfants ayant besoin d'un soutien vers les offres spécialisées existantes.

Les prestations sont d'autant plus efficaces qu'elles interviennent dès la sortie de la maternité et qu'elles sont régulières. Les visites à domicile des sages-femmes, par exemple, réduisent le taux de réhospitalisation, augmentent les compétences des parents, font diminuer le stress et influent favorablement sur le comportement de l'enfant. L'engagement des pères contribue lui aussi à assurer le bien-être des mères et à prévenir la dépression (cf. Meier Magistretti/Walter-Laager 2016, p. 13; Hafen 2012, pp. 25-31).

Objectifs que peuvent se fixer les communes

- Toutes les familles bénéficient, durant la grossesse et après la naissance de l'enfant, d'un suivi médical adapté à leurs besoins, tant sur le plan physiologique que psychologique.
- Les parents en situation de vulnérabilité psychosociale reçoivent un soutien ciblé, qui les aide à s'occuper de leur enfant et à l'éduquer.
- Les médecins et les sages-femmes ainsi que les consultations parents-enfants et les services d'aide et de soins à domicile sont informés des offres régionales d'encouragement précoce et travaillent en réseau.

Mesures possibles

- La commune fait en sorte que chaque famille, à la sortie de la maternité, ait déjà rendez-vous avec une sage-femme qui assurera le suivi postnatal. Elle veille également à ce que la consultation parentale ou les services d'aide et de soins à domicile contactent personnellement toutes les familles dans lesquelles un enfant est né, et prévoient une première rencontre (cf. CTA 2014, p. 3).
- La commune soutient le travail en réseau des divers acteurs (cf. graphique 2) et encourage la formation de ces derniers en matière de détection précoce des situations familiales à risque et des retards de développement chez les enfants.
- La commune fait en sorte de disposer d'une consultation parents-enfants dotée de personnel qualifié en nombre suffisant, qui est aussi habilitée à faire des visites à domicile (cf. Canton de Berne 2013, Fondation Jacobs 2016a, Meier Magistretti et Walter-Laager 2016).



2. Structures d'accueil et d'encouragement pour enfants : crèches, accueil familial de jour et groupes de jeu

Les crèches, l'accueil familial de jour et les groupes de jeu constituent les principales offres de l'encouragement précoce. Les enfants qui fréquentent une structure d'accueil de qualité développent davantage leurs capacités cognitives et motrices ainsi que leur comportement social que les autres (cf. Walter-Laager 2014). Cet effet se manifeste particulièrement chez les enfants de familles défavorisées (cf. Diez Grieser et Simoni 2008, Isler, Hefti et Künzli 2015, Melhuish et al. 2015). Les crèches, l'accueil familial de jour et les groupes de jeu jouent également un rôle important dans l'encouragement précoce des compétences linguistiques (cf. Domaine 5, Encouragement précoce des compétences linguistiques).

Bien que ce soient les enfants de familles défavorisées qui tirent le plus profit de l'encouragement précoce, ils y ont en moyenne moins recours que les autres. Si cela s'explique notamment par un manque d'information ou des horaires peu adaptés, c'est souvent le prix des offres qui se révèle rédhibitoire : lorsque les crèches, l'accueil familial de jour et les groupes de jeu ne proposent pas suffisamment de places subventionnées, bien des parents ne peuvent se permettre d'y inscrire leur progéniture. L'expérience montre qu'il vaut la peine de réduire fortement la participation financière des familles à très bas revenus, car ce sont leurs enfants qui ont le plus besoin de soutien. Il ne faut toutefois pas pour autant négliger les familles de classe moyenne : des coûts de garde élevés grèvent en effet leur budget et poussent souvent l'un des parents à arrêter de travailler (cf. INFRAS et Université de Saint-Gall 2015).

Objectifs que peuvent se fixer les communes

- Les familles qui en ont besoin trouvent dans la commune ou dans ses environs une place d'accueil.
- La qualité des prestations des crèches, de l'accueil familial de jour et des groupes de jeu présents dans la commune est assurée.
- Toutes les familles peuvent se permettre de placer leurs enfants dans une crèche, un accueil familial de jour ou un groupe de jeu.

Mesures possibles

- La commune fait un état des lieux des offres d'accueil et d'encouragement disponibles pour les enfants d'âge préscolaire ; elle s'assure que les offres répondent aux besoins des familles et couvrent la demande.
- La commune participe au financement des offres et garantit ainsi des tarifs abordables. Des informations sur la manière de supprimer les obstacles financiers et sur des modèles de subventionnement se trouvent notamment dans le « Guide à l'intention des communes : Pistes pour un encouragement précoce intégré » (cf. Canton de Berne 2013, p. 55, voir encadré).
- La commune s'assure de la qualité des offres (voir encadré). La démarche qualité peut notamment s'appuyer sur les conventions passées avec les prestataires. Les communes peuvent aussi apporter leur soutien technique et financier au perfectionnement du personnel des crèches, des responsables des groupes de jeu et des parents de jour ainsi qu'à l'obtention d'un label de qualité.

Assurance qualité

Les offres d'accueil et d'encouragement doivent absolument être de qualité pour produire les effets voulus sur les compétences des enfants. Et plus la qualité est élevée, meilleurs sont les résultats. La question de la qualité est d'autant plus cruciale que des prestations de qualité médiocre peuvent même se révéler néfastes. En la matière, il convient de distinguer qualité structurelle, qualité pédagogique, qualité des procédures et qualité organisationnelle (cf. Becker-Stoll 1990). Font partie de la *qualité structurelle* la taille des groupes, le taux d'encadrement, la surface et l'équipement des locaux ainsi que la qualification et l'expérience du personnel pédagogique, notamment. Par *qualité pédagogique*, on entend l'attitude pédagogique du personnel d'encadrement, et par *qualité des procédures*, la manière dont les membres du personnel traitent l'enfant et le groupe d'enfants. Quant à la *qualité organisationnelle*, elle se réfère à la compétence de la direction de la structure et à l'engagement dont cette dernière fait preuve, au travail en réseau avec d'autres offres ou encore au recours à des formations continues et à des supervisions.

Le « Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse », qui s'adresse à tous les acteurs de la petite enfance, constitue l'une des principales aides pour se doter de normes de qualité (cf. Wustmann-Seiler et Simoni 2016). Dans le domaine des crèches, le label QualiKita constitue une bonne base pour entreprendre une démarche qualité. Pour ce qui est des crèches et de l'accueil familial de jour, la Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant, kibesuisse, propose des lignes directrices pour assurer la qualité de la prise en charge (cf. kibesuisse 2016, en allemand seulement). Enfin, dans le domaine des groupes de jeu, l'Association suisse des responsables de groupes de jeux, le *Schweizerischer Spielgruppenleiterinnen-Verband (SSLV)*, a élaboré une liste des critères de qualité à l'intention des cantons et des communes (cf. *Schweiz. Spielgruppenleiterinnen-Verband SSLV 2017*, en allemand. Version française à paraître). [Website](#).

Financement

Les communes peuvent participer de différentes manières au financement des offres d'accueil et d'encouragement: en octroyant des subventions forfaitaires (financement de base, garantie de déficit), des subventions liées aux prestations (un montant par heure d'accueil, par ex.) ou aux personnes (subventionnement des tarifs appliqués aux parents, bons de garde), ou en combinant plusieurs de ces modes de financement. Les principes suivants aideront les communes à choisir un modèle (cf. INFRAS 2017):

- Le modèle de financement retenu doit autant que possible traiter sur un pied d'égalité toutes les structures d'accueil présentes dans la commune.
- Les conditions donnant droit à une aide financière doivent être transparentes.
- Les réductions de tarifs doivent bénéficier au plus grand nombre possible de parents. L'expérience montre que les systèmes tarifaires qui combinent éléments dépendants du revenu et éléments indépendants du revenu sont les meilleurs garants de l'accessibilité des offres.
- Le modèle de financement doit assurer une certaine stabilité économique aux organisations responsables des offres, et donc contribuer à garantir la fourniture de ces prestations dans la commune.
- Le modèle de financement choisi doit aider à garantir la qualité des offres.



3. Formation des parents et conseils aux parents

Les parents sont appelés à jouer un rôle essentiel dans l'encouragement précoce. En participant aux offres de formation et de conseil qui leur sont destinées, ils reçoivent des suggestions utiles pour éduquer leurs enfants, élargissent leurs connaissances et gagnent en capacité d'action. Les parents qui bénéficient suffisamment tôt d'un soutien dans leur rôle d'éducateurs répondent de manière mieux adaptée aux besoins de l'enfant. Or, si un environnement familial sûr, stimulant et aimant constitue la base d'un processus de développement et de formation réussi, processus qui commence dès la naissance, des situations problématiques dans la petite enfance et un environnement mal adapté aux besoins de l'enfant peuvent entraver son épanouissement social et psychologique (cf. Meier Magistretti et Walter-Laager 2016).

Les sages-femmes et le personnel des consultations parents-enfants sont les premiers à jouer un rôle important auprès des parents. Le premier contact devrait être établi le plus tôt possible après la naissance (cf. Domaine 1 Soins de santé). En ce qui concerne la formation des parents, une large palette de cours peut être proposée, mais il faut savoir que les offres de formation et de conseil destinées aux parents ne donnent des résultats satisfaisants que si elles sont adaptées au groupe cible et que si l'accès en est garanti à tous, familles défavorisées comprises (cf. ch. 3.3). Pour mieux atteindre ces dernières et celles issues de la migration, il s'avère utile de faire appel à des personnes ressources de la même culture ou de collaborer avec des interprètes communautaires ou des médiateurs interculturels.

Objectifs que peuvent se fixer les communes

- Tous les parents de la commune reçoivent des conseils avisés sur le développement de l'enfant ainsi qu'un soutien adapté qui renforce leurs compétences éducatives.
- Les familles ont accès facilement à des offres de conseil et de formation de qualité.

Mesures possibles

- La commune examine l'offre disponible dans la région et planifie le développement de ces prestations en fonction des structures existantes (consultations parents-enfants par ex.).
- La commune veille à ce que les offres soient visibles et en facilite l'accès à toutes les familles, et en particulier aux familles défavorisées. Une solution consiste à créer des centres pour les familles ou des lieux d'accueil parents-enfants, où il est possible de proposer de telles prestations ou de diffuser des informations à leur sujet.
- La commune encourage la coordination et le travail en réseau entre les acteurs et les prestataires de l'encouragement précoce, afin de garantir un aiguillage efficace des parents vers les offres – communales ou régionales – qui leur conviennent.



4. Programmes de visites à domicile

Les programmes de visites à domicile sont destinés aux familles qui accumulent plusieurs types de problèmes psychosociaux et ne sont pas accessibles par les canaux ordinaires ou ont besoin d'un accompagnement plus intensif. Ils visent à promouvoir les expériences d'apprentissage et de jeu pour les enfants et à renforcer les parents dans leur rôle d'éducateurs. Ils comprennent formation des parents, groupes parentaux, soutien et conseil, encouragement à entreprendre diverses activités, gestion de cas et promotion de la santé des enfants, ainsi que suivi régulier du développement de ces derniers. Ils sont menés par des personnes bien formées ou supervisées par des professionnels compétents, et s'inscrivent dans une perspective à long terme.

Les recherches ont montré que les programmes de visites à domicile influent favorablement sur le développement cognitif, social et affectif de l'enfant ainsi que sur sa santé, et qu'ils ont également des effets positifs tant sur son parcours scolaire que sur son activité professionnelle et son intégration sociale à l'âge adulte. Les programmes qui ont fait leurs preuves améliorent également les compétences émotionnelles et éducatives des parents, tout en réduisant les tensions et la violence au sein de la famille et en favorisant entre les parents et leurs enfants une interaction bénéfique au développement de ces derniers (cf. Diez Grieser et Simoni 2011, Lanfranchi et al. 2016).

Les programmes qui combinent différentes prestations, comme formation des parents, soutien et conseil, promotion de la santé et dépistage des problèmes de développement, se sont révélés particulièrement efficaces. Pour aboutir aux résultats recherchés, il importe que les visites soient faites par du personnel qualifié, qui bénéficie d'un coaching régulier. Les parents sont certes libres de participer ou non à ces offres, mais ceux qui décident de le faire devraient s'engager à relativement long terme : pour ces mesures, la durée est en effet gage d'efficacité.

Objectif que peuvent se fixer les communes

- Les familles cumulant les problèmes psychosociaux bénéficient de conseils et sont soutenues dans leur environnement de vie.

Mesures possibles

- La commune identifie les familles qui ont particulièrement besoin de soutien et leur propose un programme de visites à domicile aux objectifs clairement définis. Ce sont entre autres les sages-femmes, les médecins, le personnel des consultations parents-enfants et celui des services sociaux qui lui signalent ces familles.
- La commune confie le soin de réaliser un programme de visites à domicile à un prestataire et garantit à long terme le financement et la qualité de cette offre.



5. Encouragement précoce des compétences linguistiques

Chez l'enfant, l'acquisition du langage se fait dans la vie de tous les jours, et l'encouragement précoce des compétences linguistiques n'est efficace que s'il s'inscrit dans les activités quotidiennes, c'est-à-dire durant le jeu, ou lorsque l'adulte montre, raconte ou lit un livre. L'encouragement précoce des compétences linguistiques ne saurait donc être réduit aux cours de français mère-enfant. Si l'on veut aider les enfants allophones à apprendre la langue locale, il est nécessaire d'encourager cette acquisition partout où elle peut se faire : au sein de la famille, à la crèche, avec la famille de jour ou dans les groupes de jeu (cf. Canton de Zurich 2015, Stamm 2014). L'encouragement précoce des compétences linguistiques ne constitue donc pas une offre à proprement parler, mais devrait plutôt être intégré dans les diverses prestations relevant de l'encouragement précoce.

La recherche a montré que, pour être efficace, l'encouragement des compétences linguistiques doit intervenir le plus tôt possible (dès 1 an et demi), et que la fréquentation d'une crèche deux ou trois jours par semaine produit des résultats particulièrement satisfaisants (cf. Grob et al. 2014). Il faut toutefois veiller à ce que les enfants allophones ne soient pas les seuls à fréquenter les crèches et les groupes de jeu, sans quoi l'immersion linguistique recherchée n'a pas lieu. Les compétences linguistiques et la qualification du personnel des crèches et des groupes de jeu est elle aussi déterminante, tout comme le fait d'associer à la démarche les parents et les autres personnes de référence.

Objectif que peuvent se fixer les communes

- Tous les enfants de la commune maîtrisent suffisamment bien la langue locale lorsqu'ils commencent l'école.

Mesures possibles

- Durant un laps de temps adéquat avant l'entrée à l'école enfantine (en principe à 3 ans), la commune examine systématiquement les compétences linguistiques des enfants qui vivent sur son territoire.
- La commune garantit une place dans une crèche ou un groupe de jeu aux enfants ayant besoin de soutien pour développer leurs compétences linguistiques ; elle motive les parents à y placer leur enfant et soutient financièrement cette fréquentation.
- La commune aide les crèches et les groupes de jeu à mettre sur pied une stratégie d'encouragement des compétences linguistiques et à former leur personnel en la matière.
- La commune soutient les parents dans l'apprentissage de la langue locale en leur proposant des cours adaptés.
- La commune harmonise ses offres avec les mesures prévues en la matière dans le cadre du Programme d'intégration cantonal (PIC) et exploite les synergies éventuelles.



6. Aménagement du lieu de vie, des environs immédiats et du quartier

Les enfants en bas âge ont par nature besoin de bouger et les lieux dans lesquels ils vivent constituent pour eux d'importantes sources d'apprentissage. Or, leur liberté de mouvement est aujourd'hui souvent limitée par des routes à grand trafic, le manque d'espaces verts et d'espace non bâti, ou encore par le manque de possibilités de jouer, surtout dans les quartiers à logements bon marché, où vivent de nombreuses familles défavorisées.

Pour que l'encouragement précoce soit optimal, il faut disposer de lieux dans lesquels les enfants puissent expérimenter avec leur corps et interagir avec leurs pairs, et les parents se rencontrer : place de jeu ou place de village, espaces verts dans les quartiers, cours intérieures, places devant les commerces ou lieux de rencontre pour les familles. Pour savoir si elle répond à ce besoin, la commune doit donc vérifier si elle dispose de suffisamment d'aires de jeux sécurisées et faciles d'accès ainsi que d'espaces publics.

Objectif que peuvent se fixer les communes

- Les enfants d'âge préscolaire disposent dans la commune de suffisamment d'espace non bâti adapté à leur âge, où ils peuvent évoluer en toute sécurité et selon leurs besoins, expérimenter avec leur corps et interagir avec leurs pairs.

Mesures possibles

- La commune fait un état des lieux pour voir si elle dispose de lieux publics accueillants, adaptés aux enfants et aux familles ; elle crée des lieux d'expérimentation et de vie diversifiés pour les enfants en bas âge, en veillant à la qualité de ces lieux.
- La commune encourage la collaboration entre, d'une part, les services du bâtiment et du génie civil et, d'autre part, les responsables de l'encouragement précoce, afin que les besoins des enfants soient pris en compte dans la planification de l'espace public, des parcours à pied et de la circulation.
- La commune garantit aux familles qui y vivent le droit de donner leur avis sur les projets qui concernent les espaces extérieurs et les places de jeux.
- La commune examine la possibilité de créer un lieu de rencontre pour les familles. De tels lieux (lieu d'accueil enfants parents, centre pour les familles) sont également susceptibles d'accueillir d'autres prestations de l'encouragement précoce (offres de formation et de conseil aux parents, consultations parents-enfants, groupes de jeu, groupes de tout-petits, etc.)

3.3 Comment atteindre toutes les familles ?

Les enfants de familles socialement défavorisées ont généralement davantage besoin que les autres d'encouragement précoce, et sont aussi ceux qui en tirent le plus grand profit. Or, ce groupe de population est particulièrement difficile à atteindre, que ce soit parce que ces familles n'ont pas suffisamment accès aux informations, parce qu'elles ont peu de contacts sociaux, peu de moyens financiers, maîtrisent mal le français ou encore en raison d'autres obstacles culturels. Pour que les offres et mesures que la commune réalise dans le domaine de l'encouragement précoce produisent tous leurs effets, il est indispensable d'atteindre l'ensemble des familles, et tout particulièrement les familles défavorisées.

Pour ce faire, il est important que les offres soient facilement accessibles et insérées dans un réseau. Il est aussi conseillé de viser le long terme, afin d'avoir le temps de bien faire connaître les prestations et de gagner la confiance de la population. Une solution est de proposer des offres dans le cadre de vie des groupes cibles. Pour informer les parents de la palette d'offres existantes, il est utile de faire appel à des personnes ressources provenant du même contexte culturel qu'eux. Il est aussi particulièrement efficace que des professionnels transmettent l'information directement lorsqu'ils reçoivent les familles. Enfin, les informations (feuillettes, dépliants, etc.) doivent être facilement compréhensibles.

Pistes pour atteindre les groupes cibles

- La commune veille à ce que les offres d'encouragement précoce soient aussi accessibles que possible, c.-à-d. bon marché et facilement atteignables et offrant des horaires qui conviennent tant aux parents qui exercent une activité lucrative qu'aux autres.
- Afin de faire connaître ses offres, la commune collabore avec les associations des communautés étrangères et les associations de parents, et noue des collaborations avec les personnes ressources des diverses communautés étrangères.
- La commune fait appel si nécessaire à des interprètes communautaires ou médiateurs interculturels et encourage les compétences transculturelles des professionnels de l'encouragement précoce (cf. Meier Magistretti et Walter-Laager 2016 ; CTA 2014).
- La commune encourage l'ancrage des offres dans les espaces sociaux existants. Une solution éprouvée consiste à réaliser les offres dans les environs immédiats du lieu de vie des familles (maison de quartier, centre de rencontre pour familles, etc.) ou à les lier à d'autres activités (lieux d'accueil parents-enfants, crèche, consultations parents-enfants, etc.).
- La commune soutient le réseautage et la collaboration entre les acteurs de l'encouragement précoce (cf. graphique 2), garantissant par là une information adaptée aux groupes cibles et un aiguillage rapide et efficace des bénéficiaires vers les offres (cf. Canton de Berne 2013).

4 Une stratégie communale définie en trois étapes

Ce chapitre propose des aides concrètes pour la conception d'une stratégie communale, un bref passage en revue de ce que font d'autres communes dans le domaine, et enfin un exemple de démarche concrète faite par une commune.

Pourquoi se doter d'une stratégie communale ?

Dans les communes, plusieurs services ou départements se partagent souvent les compétences en matière d'encouragement précoce : les crèches et les programmes de visites à domicile dépendent par exemple du service de l'action sociale, tandis que les consultations parents-enfants sont organisées par le service de la santé et l'encouragement précoce des compétences linguistiques par celui de l'instruction publique ou celui de l'intégration. En outre, bien des prestations dans ce domaine sont des initiatives exclusivement privées. Il arrive donc fréquemment qu'une commune n'ait pas de vue d'ensemble du domaine et que l'échange d'informations entre les acteurs ne soit pas garanti. Dans ce cas, des familles et des enfants — souvent justement ceux qui en auraient le plus besoin — risquent de ne pas pouvoir bénéficier du soutien nécessaire alors qu'il existe, dans leur commune, une offre adaptée à leur situation.

Se doter d'une stratégie globale qui comprenne si possible tous les services et offres d'encouragement précoce présents dans la commune permet de mieux coordonner les prestations en faveur de la petite enfance ainsi que la transition vers la scolarité. Une fois élaborée, une telle stratégie aide aussi les prestataires à concevoir des offres de qualité, qui répondent aux besoins et soient accessibles à toutes les familles. Les parents y trouvent quant à eux les informations nécessaires pour s'orienter parmi les nombreuses offres proposées. Enfin, pour la commune, elle constitue un document de référence pour éviter les doublons, mieux cibler ses investissements et, ainsi, réaliser des économies à long terme.

Étapes principales dans l'élaboration d'une stratégie

Une stratégie communale peut être conçue et mise en œuvre en trois étapes.

Graphique 3: Une démarche en trois étapes



Interprétation du graphique: la colonne de gauche présente les décisions politiques, celle de droite le résultat des trois étapes d'élaboration d'une stratégie communale.

1. État des lieux

Décision politique: les instances politiques chargent l'administration ou un membre de l'exécutif de faire le point sur l'encouragement précoce dans la commune et dégagent les ressources nécessaires pour le faire.

Étapes: la commune établit un état des lieux des offres destinées à la petite enfance, identifie les atouts et les points faibles, les éventuelles lacunes ainsi que les mesures à prendre. Elle associe à la démarche tous les acteurs du domaine, internes à l'administration comme externes. Les divers acteurs seront d'autant plus enclins à accepter les résultats de l'état des lieux qu'ils auront pu y participer. Suffisamment de temps doit être prévu pour cette étape, en particulier si de nombreuses institutions ou personnes sont amenées à donner leur avis sur le sujet. La commune fait appel si nécessaire à des consultants externes.

Résultat: rapport sur l'encouragement précoce au sein de la commune, avec des informations sur les atouts, les points faibles et les lacunes.

2. Elaboration de la stratégie

Décision politique: les organes politiques compétents prennent connaissance des résultats de l'état des lieux et chargent un service communal de concevoir une stratégie. Cette décision est communiquée aux acteurs de la petite enfance.

Étapes: le service compétent de la commune conçoit une stratégie qui comprend, d'une part, la vision et les objectifs et, d'autre part, un plan d'action et les mesures prévues. Ces dernières peuvent être classées par ordre de priorité. La commune informe les acteurs de la petite enfance et les invite à débattre des résultats. Une procédure de consultation est éventuellement menée auprès des principaux acteurs de l'encouragement précoce de la commune. Les stratégies cantonales et celles d'autres communes (voir ch. 6.2 et 6.3) peuvent servir de base pour concevoir la stratégie. Il est également recommandé, pour la conception de la stratégie, de faire appel à des consultants si nécessaire.

Résultat: stratégie communale d'encouragement précoce, avec plan d'action.

3. Mise en œuvre et évaluation

Décision politique: les instances politiques débattent de la stratégie, des mesures proposées et des priorités fixées et les approuvent. Une fois la décision politique prise, les ressources nécessaires (postes, budget) sont octroyées. Dans l'idéal, un service communal est chargé de la mise en œuvre de la stratégie globale.

Étapes: le service compétent met en œuvre la stratégie en collaborant étroitement avec les secteurs concernés (instruction et formation, santé, social, intégration, services du bâtiment et du génie civil, etc.) et avec les professionnels de la petite enfance. Si nécessaire, la commune octroie des mandats à des prestataires externes ou conclut des conventions de prestations avec des offres existantes. Il ne faut pas oublier qu'en matière d'encouragement précoce, il n'est pas nécessaire que chaque commune offre toute la palette possible de prestations: il vaut la peine d'examiner les possibilités de collaboration intercommunale. La mise en œuvre fait l'objet d'une évaluation systématique. Elle est adaptée en cas de besoin. La commune communique sur les prestations et les résultats de la mise en œuvre; elle informe régulièrement les principaux groupes cibles (parents, instances politiques, administration, prestataires de services) sur le thème de l'encouragement précoce. Volonté politique et mise en œuvre systématique sont déterminantes pour le succès d'une stratégie.

Résultat: la stratégie de la commune est mise en œuvre et évaluée dans le cadre d'une démarche transversale aux domaines et institutions concernés. Tous les acteurs en sont informés.

Le « Guide à l'intention des communes: Pistes pour un encouragement précoce intégré » (Canton de Berne 2013) et le Manuel Primokiz (Fondation Jacobs 2016a) fournissent de précieuses indications pour réaliser un état des lieux et concevoir une stratégie. Ces documents et d'autres outils pratiques font l'objet de descriptions plus détaillées au ch. 6.1.

Pourquoi créer un service de coordination de l'encouragement précoce ?

Il est essentiel que tous les acteurs et offres soient associés à chaque étape de la démarche et travaillent systématiquement en réseau. On sait que, quand les acteurs de la petite enfance se connaissent personnellement, leur collaboration s'en trouve améliorée, tout comme la coordination entre les offres et l'aiguillage des enfants et des parents vers les différentes prestations. Organiser régulièrement des réunions ou des « tables rondes », par exemple, permet d'assurer ce travail en réseau : ces rencontres offrent l'occasion d'aborder divers sujets, tels que l'aménagement des transitions ou l'assurance qualité, et de présenter les projets et offres en cours.

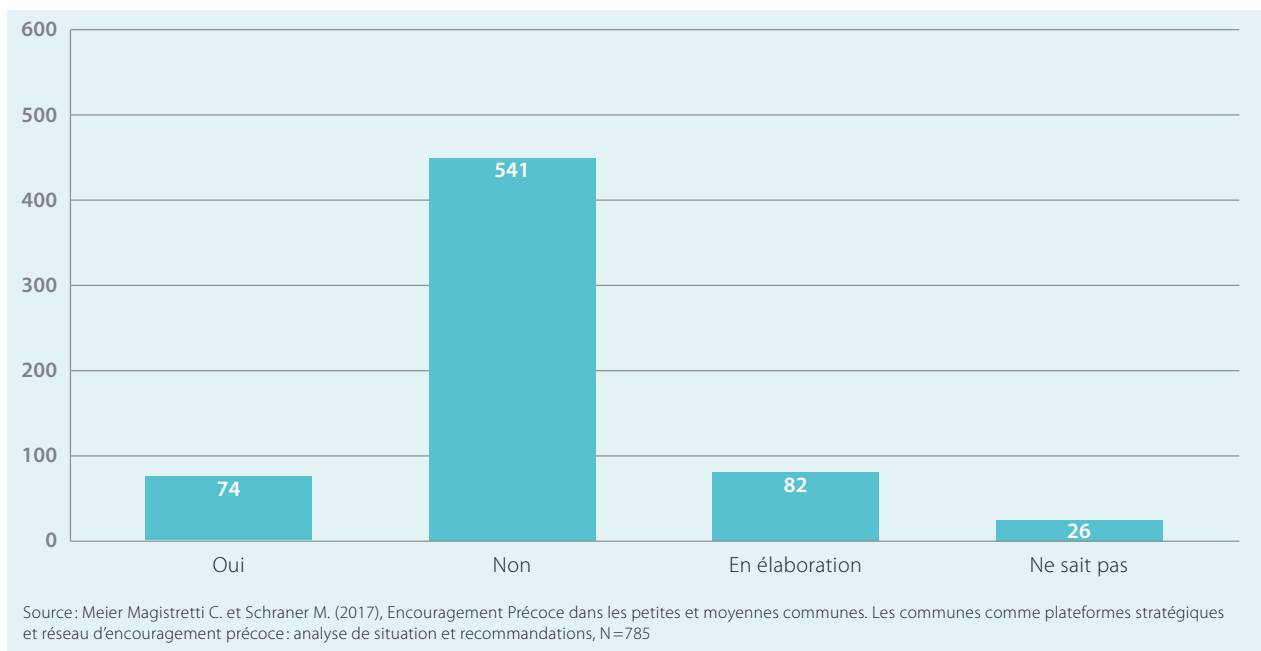
La stratégie gagne en efficacité lorsque la commune charge un service de son administration de coordonner les offres (pour les tâches que peut assumer ce service de coordination « Petite enfance », voir Manuel Primokiz, Fondation Jacobs 2016a, p. 61). Pour que la coordination soit efficace, le service qui l'assure doit disposer d'un cahier des charges bien défini, de compétences visibles pour les acteurs externes et du soutien des instances politiques.

Aperçu des stratégies communales et défis

La plupart des grandes villes se sont dotées d'une stratégie d'encouragement précoce, et de nombreuses petites et moyennes villes suivent lentement le mouvement (voir par ex. Fondation Jacobs 2013). De 2013 à 2016, 17 villes suisses de taille moyenne ont élaboré une stratégie pour la petite enfance dans le cadre du programme Primokiz, et lors de la deuxième phase du programme, Primokiz², qui s'étend de 2016 à 2020, il est prévu de soutenir 80 autres villes, communes et cantons dans cette démarche. Ce programme est mené par la Fondation suisse pour la santé RADIX (www.radix.ch).

L'étude commandée par l'Association des communes suisses pour recenser les stratégies communales des petites et moyennes communes ainsi que leurs besoins en la matière (cf. Meier Magistretti, C. et Schraner, M. [2017] : Encouragement Précoce dans les petites et moyennes communes. Les communes comme plateformes stratégiques et réseau d'encouragement précoce: analyse de situation et recommandations) montre que seules 74 des 785 communes ayant répondu aux questions indiquaient déjà disposer d'une stratégie communale ou d'un concept propre en matière d'encouragement précoce. En revanche, 82 communes ont rapporté être en train d'élaborer une telle stratégie ou en prévoir une, comme le montre le graphique 4 :

Graphique 4: Pilotage des offres par le biais d'une stratégie ou d'un concept au niveau communal

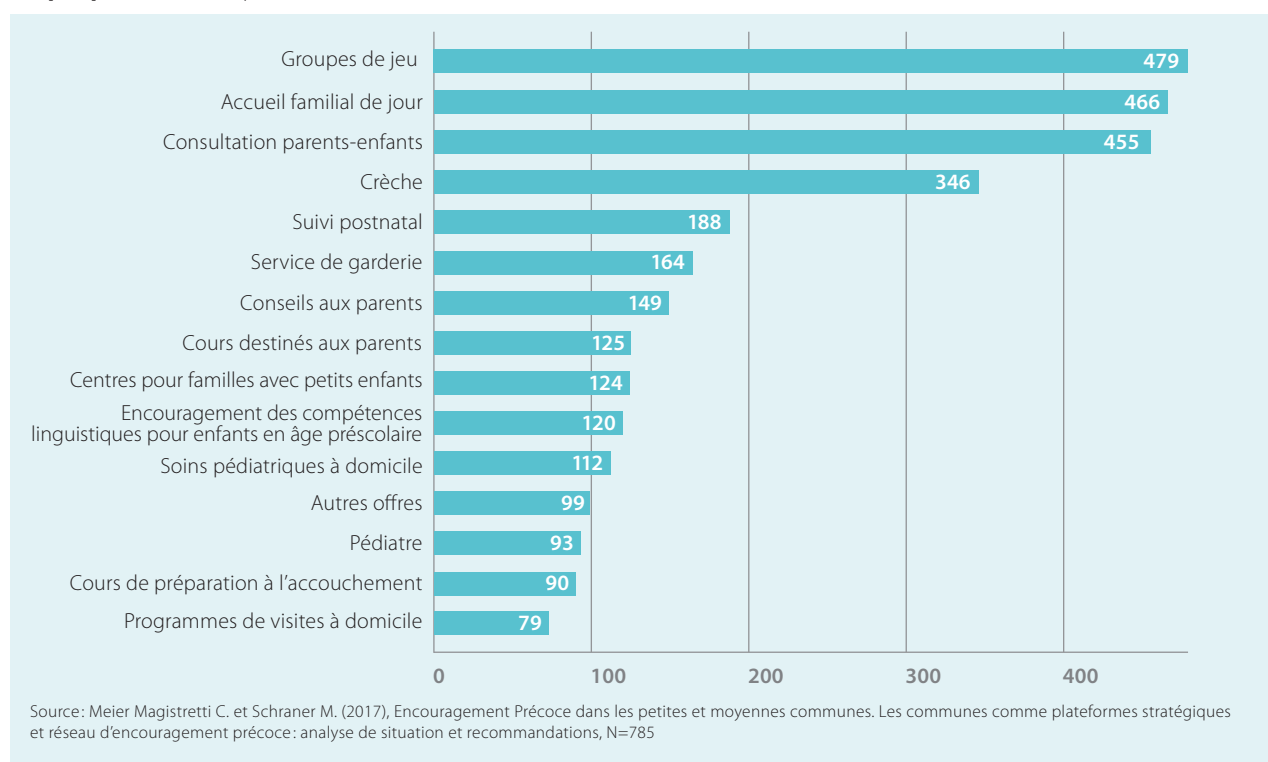


Les petites et moyennes communes disposent d'une palette plus ou moins large de structures d'accueil extrafamilial et d'offres de soutien aux familles. Il existe des différences régionales, mais aussi des lacunes dans l'approvisionnement. Les groupes de jeu sont l'offre la plus fréquente dans les communes ayant répondu à l'enquête. Ils sont suivis par l'accueil familial de jour, les consultations parents-enfants et les crèches (voir graphique 5).

Il ressort également de cette enquête que 113 (soit 14,4%) des communes ayant répondu ont créé un service de coordination pour soutenir les familles qui ont des enfants en âge préscolaire et que 4% sont en train de le faire. Plus de deux tiers des communes n'ont donc pas de service de coordination.

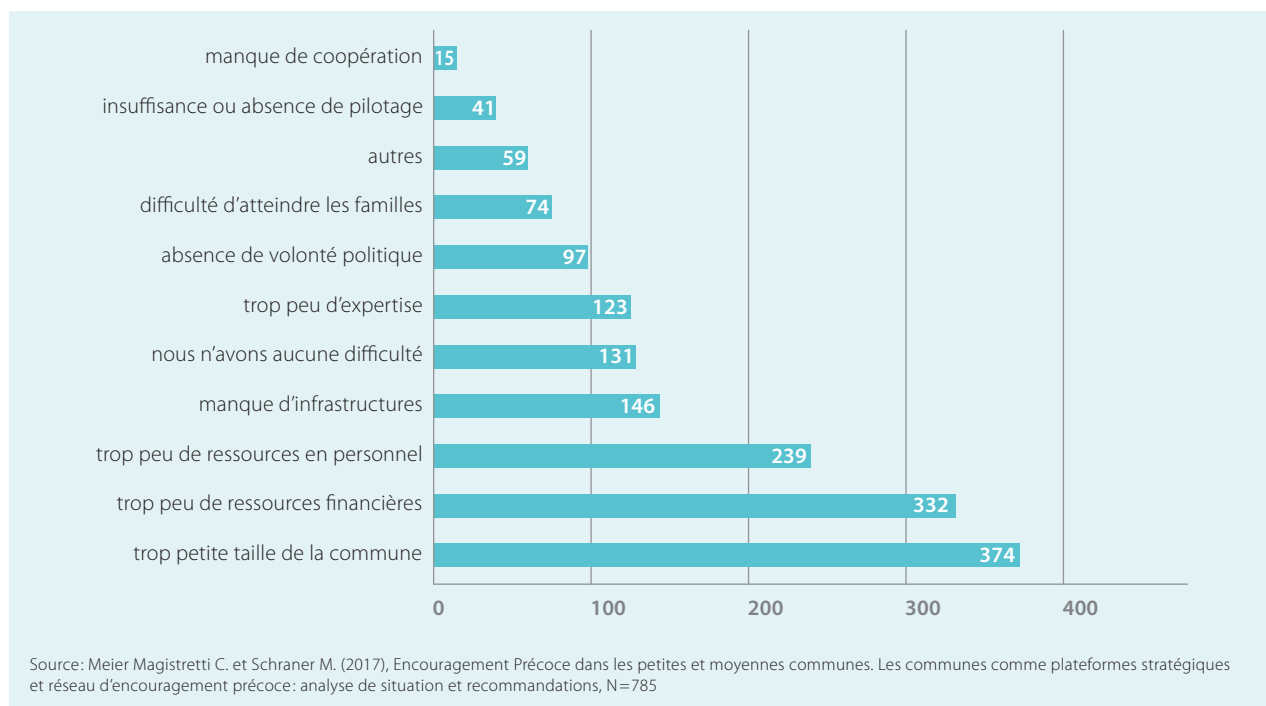
Interrogées sur la plus grande difficulté rencontrée, les communes ont mentionné celle de développer et de mettre en réseau les offres de soutien aux familles ayant des enfants en âge préscolaire.

Graphique 5: Offres disponibles dans les communes



Le plus grand défi auxquelles les communes doivent faire face lors de la mise en œuvre des offres de soutien et d'encouragement destinées aux familles ayant des enfants en âge préscolaire semble être la trop petite taille de la commune. Cet aspect a été mentionné 374 fois. De même, les communes interrogées ont relevé le manque de ressources financières (332 mentions) ainsi que l'insuffisance des moyens en personnel (239 mentions). Ces trois défis semblent donc représenter, avec 945 réponses sur un total de 1631, les plus grosses difficultés auxquelles se heurtent les communes et renvoient de façon plus générale à un manque de ressources. Le manque d'infrastructures (146 mentions) ainsi que le manque de connaissances spécifiques (expertise (know how): 123 mentions) pourraient également entrer dans la catégorie manque de ressources. Enfin, un manque de volonté politique a été mentionné à 97 reprises.

Graphique 6: Défis lors de la mise en œuvre des offres



Examiner des formes de collaborations régionales ?

Les communes dans lesquelles la demande en encouragement précoce est trop faible pour mettre sur pied des prestations ou qui n'ont pas les ressources nécessaires pour financer seules des offres ont tout intérêt à collaborer avec leurs voisines pour créer ensemble une offre à l'échelle du district ou de la région. De telles coopérations entre communes sont envisageables notamment dans les domaines suivants: programmes de visites à domicile, consultations parents-enfants, soins de santé; création et financement de crèches, d'accueil familial de jour et de groupes de jeu; formation des parents, création d'un service de coordination pour l'encouragement précoce; organisation de rencontres de réseautage.

Encouragement précoce : l'exemple de Moosseedorf (4000 habitants environ)

Dans la commune de Moosseedorf, située dans l'agglomération bernoise, une association de parents gérait depuis 1979 un groupe de jeu fréquenté par près de 90 % des enfants en âge de le faire. Il y a quelques années, les enseignants de l'école enfantine et primaire, la responsable « groupe de jeu » de l'association des parents ainsi que la direction de l'école ont constaté une augmentation des retards de développement chez les enfants en âge d'être scolarisés. En 2012, ils ont demandé au conseil communal de mettre sur pied des offres d'encouragement précoce. Ce dernier a créé un groupe de travail composé de représentants de l'association de parents, du personnel enseignant de l'école primaire, de la commission scolaire ainsi que des conseillers communaux chargés des affaires sociales, de l'instruction publique et des finances. Ce groupe de travail a analysé la situation avec l'aide d'intervenants externes et rédigé un rapport présentant les lacunes constatées, des propositions de mesures et une estimation des coûts. Il a examiné deux variantes de développement du groupe de jeu: l'une prévoyait que la commune passe une convention de prestations avec cette structure, l'autre qu'elle l'intègre dans ses offres d'accueil extrafamilial. Le groupe de travail a également recommandé de mettre sur pied un cours d'allemand mère-enfant pour améliorer les connaissances des parents en allemand. Le conseil communal a approuvé fin 2015 la reprise du groupe de jeu par la commune et l'introduction du cours d'allemand mère-enfant.

5 Le rôle des cantons dans l'encouragement précoce

Si, dans le domaine de l'encouragement précoce, les compétences sont avant tout communales, les cantons y jouent également un rôle non négligeable de coordination, de financement et de réalisation des mesures. Au niveau intercantonal, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé s'engagent conjointement en faveur d'une politique coordonnée et cohérente en matière d'encouragement précoce et ont défini des lignes directrices⁴ pour traiter conjointement de ce thème. Par ailleurs, la CDAS a également formulé des recommandations pour l'accueil extrafamilial de la prime enfance⁵.

Dix cantons⁶ disposent déjà d'une stratégie de l'encouragement précoce (une liste des stratégies cantonales se trouve au ch. 6.2), et en juin 2016, six⁷ y travaillaient. D'autres cantons ont pris, dans le cadre de leur politique de la famille ou de leur politique de l'enfance et de la jeunesse, des mesures qui relèvent aussi de l'encouragement précoce. De plus, tous traitent certains aspects de l'encouragement précoce dans leurs programmes d'intégration cantonaux (PIC), comme l'encouragement précoce des compétences linguistiques (ces mesures sont toutefois destinées avant tout à la population migrante). Les communes ont par conséquent tout avantage à voir si leur canton s'est déjà doté d'une stratégie, et si tel est le cas, quels en sont les axes principaux, et si cette stratégie ou le PIC prévoient des possibilités de financement.

Les axes principaux des stratégies cantonales d'encouragement précoce sont généralement les suivants (cf. INFRAS 2016b):

- Formation de base et formation continue pour les professionnels de l'encouragement précoce
- Consultations parents-enfants
- Activités destinées aux parents (formation, etc.)
- Groupes de jeu (offre, qualité et financement)
- Accueil extrafamilial dans des crèches et accueil familial de jour (offre, qualité et financement)
- Programmes d'encouragement des compétences linguistiques (cours d'allemand ou de français mère-enfants, groupes de jeu destinés aux parents et enfants issus de la migration)
- Programmes de visites à domicile pour familles à risque (programme petits:pas, ZEPPELIN PAT-Mit Eltern lernen)
- Coordination et mise en réseau des acteurs de la petite enfance.

Les stratégies cantonales abordent également des projets menés dans le cadre de la promotion de la santé (crèches Youp'là bouge, par ex.), la promotion des centres pour familles ou maisons vertes, les conseils et la promotion de la santé périnatale, ainsi que l'aménagement des lieux de vie et des aires de jeu (cf. INFRAS 2016b).

4 CDAS (2017): De concert en faveur de l'encouragement précoce. Points essentiels pour la coopération intercantonale entre la CDAS, la CDIP et la CDS. [Download](#).

5 CDAS (2011): Recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales pour l'accueil extrafamilial de la prime enfance. [Download](#).

6 BE, BS, LU, OW, SG, SH, TG, VD, ZG et ZH.

7 AG, BL, GR, NW, SO et UR.

6 Sources d'information

Ce chapitre fournit des renseignements sur des instruments et documents utiles pour concevoir une stratégie communale d'encouragement précoce. Nous présentons, au ch. 6.1, quatre outils de travail qui ont fait leurs preuves auprès des communes, puis donnons, aux ch. 6.2 et 6.3 un aperçu des stratégies actuelles des cantons et communes, sans toutefois prétendre à l'exhaustivité.

6.1 Aides à l'élaboration d'une stratégie communale

Pour concevoir leur stratégie ou pour étoffer leur offre de manière systématique, les communes peuvent se référer à plusieurs documents pratiques dont l'utilité n'est plus à démontrer :

Aides à l'élaboration d'une stratégie communale
• Manuel Primokiz, dans le cadre du projet Primokiz ² (Fondation Jacobs 2016a). Website .
• Guide à l'intention des communes: Pistes pour un encouragement précoce intégré (Canton de Berne 2013). Download .
• Guide: « Critères de bonnes pratiques pour l'encouragement précoce » (Meier Magistretti et Walter-Laager 2016). Download .
• Label de l'UNICEF « Commune amie des enfants »: l'accent est mis sur les enfants et les jeunes en général, non pas seulement sur l'encouragement précoce. Website .

Le **Manuel Primokiz** (Fondation Jacobs 2016a) s'adresse surtout aux communes qui aimeraient développer une stratégie de la petite enfance ancrée politiquement ou ont déjà bien avancé dans cette démarche. Il fournit de précieux renseignements de base et des indications pratiques pour analyser la situation et concevoir une stratégie. Il présente en outre des exemples concrets utiles pour la planification: calcul des coûts, calendrier réaliste, questions à poser aux acteurs dans le cadre d'une enquête, et bien d'autres encore. Ce manuel est à l'usage exclusif des communes participant au programme Primokiz de la Fondation Jacobs. La participation au programme est gratuite et inclut notamment deux journées de conseils fournis par un expert ou une experte Primokiz et donne aussi la possibilité aux communes de participer une fois par an à des journées d'échanges afin de tirer profit des expériences faites par d'autres collectivités. Les communes intéressées peuvent s'adresser à RADIX.

Le « **Guide à l'intention des communes: Pistes pour un encouragement précoce intégré** » (Canton de Berne 2013) a été mis au point par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale ainsi que par la Direction de l'instruction publique du canton de Berne, en collaboration avec la Ville de Berne. Ce guide, librement accessible, propose avant tout une méthode par étapes et des outils pratiques pour analyser la situation en matière d'encouragement précoce et élaborer une stratégie. Il contient de nombreuses références à des exemples concrets ainsi que des listes de contrôle utiles pour planifier la démarche. Les communes bernoises peuvent bénéficier, pour l'utilisation de ce guide, des conseils gratuits de la Fondation Santé bernoise.

Le **guide « Critères de bonnes pratiques pour l'encouragement précoce »** (Meier Magistretti et Walter-Laager 2016) est le plus bref des documents mentionnés ici. Il contient des informations d'ordre général, des critères de bonnes pratiques facilement compréhensibles, des exemples d'objectifs et une liste de contrôle pour déterminer dans quels domaines la commune doit agir. Il met moins l'accent sur la démarche, même s'il présente une synthèse des méthodes et mesures qui ont fait leurs preuves. Il s'adresse par conséquent plutôt aux professionnels déjà expérimentés dans la gestion et la planification de processus.

L'**initiative de l'UNICEF « Commune amie des enfants »** permet aux communes de réaliser un état des lieux et d'obtenir un label qui atteste leurs efforts dans le domaine. Elle s'intéresse surtout à l'enfance et à l'adolescence.

Cette certification comprend un bilan de la situation, la réalisation d'un « atelier de l'avenir » avec des enfants et des jeunes ainsi que l'élaboration d'un plan d'action. Elle est payante.

6.2 Exemples de stratégies cantonales d'encouragement précoce

Les exemples de stratégies cantonales mentionnés ci-dessous se basent sur l'état des lieux des stratégies cantonales en matière de politique de la petite enfance mené en 2016 (INFRAS 2016b) :

- Canton de Bâle-Campagne (2013) : Frühe Sprachförderung im Baselbiet. Integrationsförderung von Kindern mit Migrationshintergrund in der frühen Kindheit. Sicherheitsdirektion des Kantons Basel-Landschaft, Liestal.
- Canton de Bâle-Ville (2014) : Massnahmen und Projekte zur frühen Förderung. Erziehungsdepartement des Kantons Basel-Stadt, Bâle.
- Canton de Berne (2012) : Stratégie cantonale de développement de la petite enfance. Rapport du Conseil-exécutif. Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne, Berne.
- Canton de Berne (2005) : MuKi-Deutsch, «Deutschkurse für fremdsprachige Mütter mit ihren Vorschulkindern». Ein Leitfaden zum Erstellen eines Gesamtkonzepts. Erziehungsdirektion des Kantons Bern, Berne.
- Canton de Genève: Programme d'Intégration Cantonal 2017-2021, PIC II: Développement du programme d'intégration pour la thématique petite enfance.
- Canton de Lucerne (2014) : Konzept frühe Förderung Kanton Luzern. Gesundheits- und Sozialdepartement & Bildungs- und Kulturdepartement, Lucerne.
- Canton de Nidwald (2016) : Strategie der Frühen Förderung im Kanton Nidwalden 2017-2024.
- Canton de Schaffhouse (2011) : Leitlinien Frühe Förderung: Handlungsempfehlungen für eine wirkungsvolle Familienpolitik zur frühen Kindheit im Kanton Schaffhausen, Schaffhouse.
- Canton de Saint-Gall (2015) : Strategie «Frühe Förderung» Kanton St.Gallen. Departemente Inneres, Bildung und Gesundheit, Saint-Gall.
- Canton de Thurgovie (2015) : Konzept Frühe Förderung Kanton Thurgau 2015–2019. Departement für Erziehung und Kultur, Frauenfeld.
- Canton d'Uri (2015) : Frühe Förderung im Kanton Uri: Konzept.
- Canton de Vaud (2006) : Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-6 ans)-parents. Document à l'intention des institutions et des intervenantes et intervenants professionnels. Département de la santé et de l'action sociale. Service de la santé publique et Département de la formation et de la jeunesse. Service de protection de la jeunesse, Lausanne.
- Canton de Zoug (2013) : Konzept Frühkindliche Bildung, Betreuung und Erziehung im Kanton Zug. Direktion des Inneren, Zoug.
- Canton de Zurich (2012) : Strategie Frühe Förderung. Bildungsdirektion Kanton Zürich, Zurich.
- Canton de Zurich (2009) : Frühe Förderung. Hintergrundbericht zur familienunterstützenden und familienergänzenden frühen Förderung im Kanton Zürich. Bildungsdirektion des Kantons Zürich, Zurich.

6.3 Exemples de stratégies communales d'encouragement précoce

Nous présentons ci-dessous un choix de stratégies communales fondé sur l'évaluation du programme Primokiz (INFRAS 2016a) et sur l'enquête en lien avec l'organisation des séminaires régionaux (hiver/printemps 2018).

- Commune de Lindau (2016): Konzept Frühförderung der Gemeinde Lindau.
- Commune de Muri bei Bern (2015): Konzept der frühkindlichen Bildung, Betreuung und Erziehung. Auteur: Kaspar Padel. Document soumis à l'approbation du Conseil communal en février 2015.
- Commune de Neuhausen am Rheinfall (2016): Bericht und Antrag betreffend Massnahmen und Prioritäten zur Weiterentwicklung der frühkindlichen Bildung, Betreuung und Erziehung in Neuhausen am Rheinfall.
- Commune de Pratteln (2011): Konzept Frühe Förderung. Approuvé par le groupe de pilotage le 9 août 2011. Approuvé par le Conseil communal le 6 septembre 2011.
- Commune de Root (2016): Gesamtkonzept Frühe Förderung.
- Commune de Spiez (2015): Konzept zur Frühen Förderung in der Gemeinde Spiez als Grundlage zur frühkindlichen Bildung, Betreuung und Erziehung, décembre 2015.
- Commune de Suhr (2014): Konzept für die familien- und schulergänzende Kinderbetreuung Suhr.
- Ville de Berthoud (2015): Frühkindliche Förderung. Konzept und Umsetzung, vernetzte frühkindliche Bildung, Betreuung und Erziehung in der Stadt Burgdorf.
- Ville de Granges (2015): Konzept der frühkindlichen Bildung, Betreuung und Erziehung.
- Ville d'Illnau-Effretikon (2015): Primokiz Konzept. Version du 19.11.2015 adoptée par le conseil municipal le 19 novembre 2015.
- Ville de Lucerne (2015), Bericht und Antrag an den Grossen Stadtrat von Luzern vom 2. Dezember 2015 (StB 738), Evaluation Frühe Förderung. Lucerne.
- Ville de Schaffhouse (2014): Konzept der frühkindlichen Bildung, Betreuung und Erziehung. Version du 13.02.2014.
- Ville de Wil (2016): Konzept frühkindliche Bildung, Betreuung und Erziehung der Stadt Wil.
- Ville de Zofingue (2015): Konzept Primokiz Zofingen. Frühkindliche Bildung, Betreuung und Erziehung. Rédigé par Livia Lustenberger, Silvana Chiera et Ruth Calderón.
- Ville de Zoug (2014): Konzept Frühkindliche Bildung, Betreuung und Erziehung (FBBE) der Stadt Zug. Éditeur: Bildungsdepartement der Stadt Zug. Rédaction: Lars Sommer. Approbation: Conseil communal de Zoug, 9 décembre 2014.
- Ville de Zurich (2009): Städtische Strategie Frühförderung. Zurich.

Bibliographie

Becker-Stoll, F. (1990): Die Bedeutung der Qualität in der Kindertagesbetreuung für Kinder in den ersten drei Lebensjahren. <https://www.kindergartenpaedagogik.de/1990.pdf>

Bildungsdirektion Kanton Zürich (2014): Nach neun Jahren Schule. Entwicklung der schulischen Leistungen von Schülerinnen und Schülern im Kanton Zürich während der obligatorischen Schulzeit.

Canton de Berne (2013): Guide à l'intention des communes: Pistes pour un encouragement précoce intégré, Berne.

Canton de Zurich (2015): Bericht durchgängige Sprachförderung für Kinder, Jugendliche und junge Erwachsene – unter besonderer Berücksichtigung der Risikogruppen.

CDAS (2017): De concert en faveur de l'encouragement précoce. Points essentiels pour la coopération intercantonale entre la CDAS, la CDIP et la CDS. Adopté par les membres de la CDAS le 11 mai 2017.

CDAS (2011): Recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales pour l'accueil extrafamilial de la prime enfance. Berne, 24 juin 2011.

Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) (2009): Développement précoce. Recherche, état de la pratique et du débat politique dans le domaine de l'encouragement précoce: situation initiale et champs d'action. Série « Documentation sur la politique de migration », Berne.

CTA (2014): Dialogue CTA sur l'intégration « Dès la naissance – entrer dans la vie en pleine santé ». Recommandations des partenaires du dialogue, 27 juin 2014.

Diez Grieser, M.T.; Simoni, H. (2011): Kurzbericht zur Basisevaluation des Programms schrittweise in der Deutschschweiz. www.arkadis.ch/upload/cms/user/schrittweise_Basisevaluation.pdf

Diez Grieser, M.T.; Simoni, H. (2008): Zusammenfassung zur wissenschaftlichen Begleitung der Sprachförderung von Kindern mit Migrationshintergrund und/oder aus bildungsfernen Familien, Projekt Spielgruppe plus. Amt für Jugend- und Berufsberatung und Volksschulamt der Bildungsdirektion des Kantons Zürich (éd.), Zurich.

Fondation Jacobs (2013): Portraits der integrierten frühkindlichen Bildung, Betreuung und Erziehung in den Referenzstädten des Programms Primokiz der Jacobs Foundation (Aarau, Basel, Bern, Biel, Genf, Luzern, St.Gallen, Winterthur, Zürich). Portraits réalisés par Bettina Avogaro, Christine Panchaud et Heidi Simoni sur mandat de la Fondation Jacobs et de l'Institut Marie-Meierhofer pour l'enfance.

Fondation Jacobs (2016a). Manuel Primokiz. Le développement d'une stratégie pour la petite enfance, Zurich.

Fondation Jacobs (2016b). Investir dans la petite enfance: une action judicieuse. Neuf arguments en faveur de la formation, de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance. Argumentaire en faveur du programme Primokiz.

Grob, A., Keller K., Trösch, L. (2014): Zweitsprache. Mit ausreichenden Deutschkenntnissen in den Kindergarten. Wissenschaftlicher Abschlussbericht.

Hafen, M. (2012). « Better Together ». Prävention durch Frühe Förderung. Präventionstheoretische Verortung der Förderung von Kindern zwischen 0 und 4 Jahren. Rapport final à l'intention de l'Office fédéral de la santé publique. Haute école de Lucerne: Lucerne. Version de février 2012.

INFRAS (2016a): Evaluation Primokiz. Sur mandat de la Fondation Jacobs.

INFRAS (2016b): Stratégies cantonales et coordination dans le domaine de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance. Un état des lieux dans les cantons. Jacobs Foundation en partenariat avec l'Office fédéral des assurances sociales (Programme national contre la pauvreté) et le Secrétariat d'État aux migrations, Zurich.

INFRAS (2017): Situation familienergänzende Kinderbetreuung im Kanton St.Gallen. Sur mandat de l'Office des affaires sociales du Canton de Saint-Gall.

INFRAS et Université de Saint-Gall (2015): Analyse des coûts complets et du financement des places de crèche en Allemagne, en France et en Autriche, en comparaison avec la Suisse. In: Office fédéral des assurances sociales (éd.): Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche n° 3/15.

INFRAS et Université de Saint-Gall (2016). Whitepaper zu den Kosten und Nutzen einer Politik der frühen Kindheit. Sur mandat de la Fondation Jacobs, Zurich et Saint-Gall.

Isler, D.; Hefti, C.; Künzli, S. (2015): Begleitstudie Spielgruppen plus. Schlussbericht. Windisch.

Kibesuisse (2016): Richtlinien für die Betreuung von Kindern in Kindertagesstätten. Édition 2016.

Lanfranchi, A.; Neuhauser, A.; Schaub, S.; Burkhardt A.; Ramseier, E. (2016): Förderung ab Geburt: Zeppelin 0-3. Stand der Forschung in aller Kürze, mai 2016.

Meier Magistretti, C. et Schraner, M. (2017): Encouragement Précoce dans les petites et moyennes communes. Les communes comme plateformes stratégiques et réseau d'encouragement précoce: analyse de situation et recommandations, sur mandat de l'Association des Communes Suisses avec le concours de Natalie Benelli (HSLU-SA), Claudia Hametner (ACS) et Norbert Graf (ACS).

Melhuish, E.; Erekly-Stevens, K.; Petrogiannis, K.; Ariescu, A.; Penderi, E.; Rentzou, K.; Tawell, A.; Leseman, P.; Broekhuisen, M. (2015). CARE: A review of research on the effects of early childhood Education and Care (ECEC) upon child development. Bruxelles: Commission européenne. <http://ecec-care.org/>

OFS (2016): <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/ega-lite-femmes-hommes/conciliation-emploi-famille.assetdetail.349762.html>

Réseau suisse d'accueil extrafamilial et Programme national de lutte contre la pauvreté (éd.) (2016): Publication thématique sur la prévention de la pauvreté: Prévention de la pauvreté et petite enfance: aspects et éléments constitutifs d'une collaboration réussie avec les parents, Berne.

Schweiz. Spielgruppen-LeiterInnen-Verband SSLV (2017): Spielgruppen – Empfehlungen für Gemeinden und Kantone. Berne.

Schweiz. Spielgruppen-LeiterInnen-Verband SSLV (2017): Qualitätsmerkmale für Spielgruppen. Berne.

Stamm, M. (2014): Frühe Sprachförderung. Was sie leistet und wie sie optimiert werden kann. Dossier 14/1, Fribourg.

Meier Magistretti, C.; Walter-Laager, C. (2016): Guide: Critères de bonnes pratiques pour l'encouragement précoce. Critères empiriques pour l'aménagement d'offres d'encouragement précoce destinées principalement aux enfants issus de familles socialement défavorisées. Office fédéral des assurances sociales, Programme national contre la pauvreté (éd.), Berne.

Walter-Laager, C. (2014). Erfahrungen ermöglichen. Hintergrundwissen und Erkenntnisse aus dem Legislaturschwerpunkt «Frühförderung – Gute Startchancen für alle Kinder». Ville de Zurich.

Wustmann Seiler, C.; Simoni, H. (2016). Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse. Une réalisation de l'Institut Marie Meierhofer pour l'enfance sur mandat de la Commission suisse pour l'UNESCO et du Réseau suisse d'accueil extrafamilial. Zurich. 3^e édition revue et augmentée.

